

Assainissement non collectif :

Objet : Information à l'attention des Communes

Pièces-jointes : contacts et délibération sur les prix

Madame, Monsieur,

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Direction Assainissement de la CC du Clunisois a en charge l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif et les contrôles des assainissements non collectifs des usagers sur son territoire.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) initialement existant a vu son territoire évoluer en intégrant la Communauté de Communes ce début d'année. Ses missions restent les mêmes mais le service s'est fixé pour objectif de relancer les tournées de contrôles périodiques et la mise en place de tournées de vidanges d'ici l'été.

Ci-dessous quelques rappels à diffuser auprès des usagers du service :

- ✓ **Les contrôles périodiques** sont réalisés en moyenne tous les 10 ans
- ✓ **A la vente, un contrôle obligatoire** permet d'informer l'acheteur d'un logement sur la conformité de son installation d'assainissement. Les contrôles sont valables 3 ans, s'il n'y a pas eu de changement ou problématique de fonctionnement.
- ✓ **L'avis favorable du SPANC sur les projets** est indispensable avant de démarrer des travaux d'assainissement. Il doit être transmis au service d'urbanisme dans le cadre d'un permis de construire et autre autorisation d'urbanisme.
- ✓ Les travaux d'assainissement sont contrôlés par le SPANC avant le remblaiement de l'installation.

Tarifs 2024 :

Type de contrôle	Montant de la redevance
Contrôle de bon fonctionnement avant-vente d'un logement ou sur demande	264 €
Contrôle de bon fonctionnement dans le cadre des tournées de contrôle	131 €
Contrôle projet d'assainissement	165 €
Contrôle des travaux d'une installation neuve ou réhabilitée	264 €

Secrétaire Mylène GUYOT	Coordonnées à diffuser aux usagers : Secrétariat de la Direction ☎ 03 85 22 98 81 @ assainissement@enclunisois.fr Site internet – Téléchargement des Demandes de contrôle et branchement : https://enclunisois.fr/actions/amenagement-habitat/assainissement Télépaiement : https://www.payfip.gouv.fr
Agents du SPANC : Dorothée DERAÏN Vanessa PILLON	SPANC spanc@enclunisois.fr